Communiqué de presse

Réunion au Département, UNE MASCARADE…
L'association Gay'T Normande quitte la table !

Aujourd'hui, mardi 26 juin 2018 à 11h30, le Département a organisé, avec Nathalie LECORDIER et Marine CARON, vice-présidentes du Conseil Départemental, une table ronde autour du dossier de l'adoption, suite à la déclaration de Mme LEMARE du 18 juin 2018.

Nous avons constaté avec regrets que la majorité des personnes et associations concernées n'ont pas été conviées.

Nous regrettons le fait qu'à nouveau, le Département prenne à la légère le cas des enfants et de leur placement, en ne conviant que peu d'associations expertes sur la question.

Sur les 5 associations invitées à parler du thème « Famille et Adoption » :

- Une est en capacité de donner son expertise sur la discrimination.
- Une organise et s'occupe d'une émission de radio.
- Une est experte dans la prévention du VIH et l'accompagnement des malades.
- Une est affiliée à un parti politique.
- Une personne déclare représenter une association non existante à ce jour en Normandie.

Comment légitimer ce travail, alors qu'aucune association de parents n'est présente ? Nous demandons une véritable table ronde avec des personnes et des associations légitimes pour représenter tous les modèles de familles.

En pièce jointe, nos questions, nos revendications, et nos propositions qui restent non exhaustives.

Adoption en Seine-Maritime
Adoption en Seine-Maritime

<u>Les associations de lutte contre les discriminations et contre l'homophobie :</u>
Gay'T normande ; Le Centre LGBTI de Normandie ; Normandie Pride ; LBTG ; Contact Calvados ; GETIN (Groupe Entraide Transgenre et Intersexe de Normandie) ; Coming Out ; Le Refuge Normandie ; ENIPSE Prévention Santé

Adoption en Seine-Maritime

Adoption en Seine-Maritime

Nos interrogations :

- Y a-t-il des critères explicites, transparents, et harmonisés au niveau national pour chacune des démarches d'une demande d'adoption :
  - L'obtention d'un agrément ?
  - Lors de la sélection des dossiers par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) lorsqu'une situation d'adoption se présente ?
  - Lors du choix du dossier des parents par le Conseil de Famille des pupilles de l'État du Département ?
- Ne pensez-vous pas que, compte tenu des convictions énoncées par Madame LEMARE dans ses écrits publics (dès 2000), ses décisions professionnelles aient pu être influencées ? Pourquoi alors l'avoir choisie et maintenue à ce poste ?

Nos revendications :

- La mise à pied à titre conservatoire de Mme LEMARE est insuffisante. Nous demandons la destitution de son grade et de sa fonction au sein de tout service social du Département.
- Nous souhaitons émettre une liste de propositions dans une volonté de dialogue avec les institutions de la République. Nous nous réservons la possibilité de les agrémenter de nouvelles propositions en fonction des éléments qui ressortiront de l'enquête ouverte par le Procureur de la République.

Nos Propositions (liste non exhaustive) :

- Une réunion avec le département ainsi que les associations représentant tous les modèles de familles adoptantes.
- Une transparence sur la composition du Conseil de Famille des pupilles de l'État du Département.
- L'intégration d'associations ou de personnes représentant tous les modèles de famille dans le Conseil de Famille des pupilles de l'État.
- Le renouvellement quinquennal du Conseil de Famille des pupilles de l'État afin de conserver les valeurs républicaines, de garantir l'évolution de la société et d'éviter une position de divinité.
- La mise à plat des procédures et la transparence des critères de sélection des dossiers de parents ayant obtenu un agrément.
- Co-construire une instance observatoire des modes opératoires concernant les procédures, afin de constituer un garde-fou contre les discriminations, qui ont été avérées au sein du Département de Seine-Maritime.
- L'anonymisation de certains critères des dossiers, sur des données non engageantes pour leurs sélections : nom, origine ethnique, célibat, religion(s), orientation sexuelle, handicap et maladie invalidante…
- Par corollaire, si ce n'est déjà le cas, que l'intitulé de chaque candidat à l'adoption prenne le terme générique de « adoptant.e ».

Les associations de lutte contre les discriminations et contre l'homophobie